

H.o.B.o. (habilitation électrique initiale)



Objectifs du module :

- ✓ Identifier et éviter les dangers liés au courant électrique
- ✓ Mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques

Public :

- ✓ L'ensemble des salariés de l'entreprise

pré requis :

- ✓ Être âgé de 16 et plus

Modalités techniques et pédagogiques :

- ✓ Formation en groupe sur 2 jours
- ✓ Exposé pédagogique
- ✓ Applications pratiques
- ✓ Remise de documents

Accessibilité Handicap :

- ✓ Accès bâtiment pour PMR
- ✓ Accès formation ouvert selon pathologie, nous consulter au préalable

Suivi et évaluation :

- ✓ Examen certifiante
- ✓ Attestation de fin de formation et livrets
- ✓ Carte professionnelle à renouveler tous les 3 ans

Modalités de déroulement :

- ✓ Durée : 14 Heures
- ✓ Nombre de stagiaires : 10 maxi
- ✓ Lieu : Inter ou intra entreprise

Programme conforme à la norme NF C 18-510 (juillet 2012)

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu □
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures)
- Les différents domaines de tension
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Le principe d'une habilitation
- Définition des symboles d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole)
- La zone de travail les signalisations et repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans un environnement électrique
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie dans cet environnement
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans cet environnement Module exécutants travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)
- Les limites de l'habilitation chiffre «0» (autorisation et interdictions, zone de travail,)

A l'issue de la formation, nous effectuons un test de validation des acquis.

Les candidats ayant satisfaits aux épreuves recevront un avis favorable, l'employeur pourra, après consultation des avis, habilitier l'employé, en lui délivrant une autorisation de travail «titre H0/BS »